


ABSENCES : à chacun sa méthode

 Les directions ne sont pas obligées de prévenir les parents dans le cas où leur enfant ne se présente pas à l'école

► En Belgique, aller à l'école est obligatoire à partir de 6 ans jusqu'à 18 ans. Les écoliers sont donc tenus de se rendre dans leur établissement scolaire tous les jours de cours. Mais en cas d'absence injustifiée (comme c'était le cas de la petite Béatrice), que doivent faire les directions d'école ? "Toute absence non justifiée est notifiée aux parents, [...] au plus tard à la fin de la semaine pendant laquelle elle a pris cours", précisent les circulaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une semaine, cela peut sembler long, surtout quand il s'agit d'un enlèvement ou d'une disparition suspecte. Dans le cas de Béatrice Berlaimont, les parents n'avaient pas été mis au courant de l'absence de leur fille à l'école. Mais les écoles restent libres de fonctionner comme elles le décident.

À L'INSTITUT DES Ursulines, à Molenbeek (Bruxelles), on opte pour prévenir les parents le plus vite possible. "Si les enfants ne sont pas là, les parents doivent nous prévenir. Si ce n'est pas le cas, on part du principe que l'absence n'est pas normale. Dans ce cas, on prévient les parents dans l'heure", note Christophe Ottermans, directeur.

Il est important de préciser que l'école n'est responsable pour l'enfant qu'une fois que celui-ci se trouve dans son enceinte. Pas question donc de prendre des responsabilités pour un élève qui n'est pas venu en cours.

Autre école, autre façon de faire. À l'École Ouverte, une école primaire d'Ohain (Brabant wallon), on a décidé

d'être plus pragmatique. "Nous relevons les présences tous les matins mais nous ne sommes pas tenus de prévenir les parents quand leur enfant n'est pas là. On ne va tout de même pas appeler Child Focus dès qu'un enfant ne vient pas à l'école. Dans 80 % des cas, les parents nous passent tout de même un coup de fil. Après, s'ils ne le font pas, on ne va pas les embêter. La famille doit déjà s'organiser quand un enfant est malade. Ils n'ont pas forcément toujours le temps de nous prévenir", explique Ghislain Maron, directeur.

MAIS C'EST À l'Athénée royal Saint-Georges-sur-Meuse qu'on va le plus loin. L'éta-

blissement a trouvé un système ingénieux et efficace pour prévenir les parents. "L'appel est fait dès la première heure de cours du matin. La liste des absents est ensuite transférée à un éducateur qui s'occupe de prévenir les parents par SMS. Nous avons eu de très bons retours de leur part. Cela les rassure. Nous utilisons cette méthode tous les jours", précise Vicky Galanty, proviseur.

Prévenir ou pas, telle est la question. Il n'est malheureusement pas toujours possible pour les écoles d'avertir les parents de l'absence de leur enfant. Les cas d'enlèvement restent néanmoins très rares en Belgique. L'important est donc d'éviter de céder à la psychose.

R. D.

14.683

L'an dernier, 14.683 dossiers d'absentéisme ont été ouverts à la Fédération Wallonie-Bruxelles

RÉACTION

Bernard Hubien
PORTE-PAROLE DE
L'UNION DES PARENTS
DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE

"Il ne faut pas devenir parano"

"Je pense que quand il s'agit d'absences, il faut fonctionner au cas par cas. Il existe des dizaines de raisons qui peuvent justifier une absence. Il me semble qu'il faut que l'école agisse quand elle considère que la situation est inhabituelle. Appeler les parents après la première heure de cours me paraît excessif. L'enfant peut juste être coincé dans les transports en commun. Par contre, je suis pour le fait que l'école avertisse les parents dans un délai raisonnable. Mais il ne faut pas devenir parano, même après des drames comme celui de Béatrice à Arlon."

R. D.